

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EXERCICE 2014

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE - ErDF/EDF

La ville de Marseille a conclu le 21 novembre 1994 la convention de concession pour la distribution publique d'énergie électrique avec EDF, pour une durée de 30 ans (1995-2025). C'est désormais ErDF, filiale à 100% du groupe EDF qui lui succède dans l'ensemble de son activité de distribution. A ce titre, elle a repris les biens, autorisations, droits et obligations, y compris les contrats de concession.

Conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a repris la compétence de distribution d'électricité pour l'ensemble des communes la composant.

Cette convention intègre un panel d'indicateurs de performance portant sur la qualité de l'énergie électrique et des services.

En application de l'article 32 du cahier des charges et conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire a transmis à l'autorité délégante son rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre du contrat de concession, recouvre 2 missions dévolues conjointement à ErDF et EDF :

- **Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité**

ErDF assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la concession, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, aux réseaux publics de distribution. Ces activités sont financées par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

- **La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés**

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession. Les clients, qui bénéficient du Tarif de Première Nécessité (TPN), relèvent également de cette mission.

1 – Les chiffres clés de la concession au 31/12/2014

1	9	Postes sources
2	1 331	Installations de production
3	1 769	Km de réseau Moyenne Tension HTA (dont 99,4 % de taux d'enfouissement)
4	3 581	Postes de transformation HTA/BT
5	2 794	Km de réseau Basse Tension (dont 71,4 % de taux d'enfouissement)
6	496 070	Points de livraison
7	43	Minutes de durée moyenne de coupure des clients Basse Tension
8	28 126 k€	d'Investissements ErDF sur la concession (hors postes-sources)
9	311 304 k€	De valeur nette comptable des ouvrages concédés

2 – Les clients de la concession

Les clients de la concession se composent de consommateurs et de producteurs :

- Le nombre de clients consommateurs de la concession est de 496 070, (contre 491 908 en 2013) dont 419 970 des consommateurs sont au TRV (Tarif réglementé de Vente)
- Le nombre de clients producteurs de la concession est de 1 331.

57 294 clients bénéficient du tarif de première nécessité en 2014 (44 791 en 2013).

3 – La qualité du service

Sur la concession, la durée moyenne totale annuelle de coupure par client Basse Tension, toutes causes confondues, appelée « critère B », s'élève à 43 minutes en 2014 (43 minutes en 2013).

Au niveau national, le temps de coupure moyen est de 66 minutes en 2014 (97 minutes en 2013).

Le nombre de clients mal alimentés est en 2014 à 0 % sur le périmètre de la concession, et 226 dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible (contre 39 en 2013).

A l'échelle de la concession, 2,7 % des réclamations concernent les raccordements, 47,1 % la relève et la facturation, 1,1 % l'accueil, 31,5 % les interventions techniques et 17,6 % la qualité de la fourniture.

Le temps de traitement des réclamations est de 15 jours dans 95,5% pour notre concession en 2014 (83,8 % en 2013). Le nombre de réclamations a diminué de près de 12% sur la région.

92,3 % est le taux de satisfaction des clients particuliers en 2014 (87,6 % en 2013).

88,2 % est le taux de satisfaction des clients professionnels en 2014 (89,4 % en 2013).

4 – Les investissements sur la concession

Le montant des investissements d'ErDF sur le territoire de la concession s'élève à 28 126 k€ (30 349 en 2013) :

- Dont 10 854 k€ au raccordement des consommateurs et producteurs (9 073 k€ en 2013).
- Dont 16 431 k€ pour l'amélioration du patrimoine, dont 14 071 k€ pour la performance du réseau (16 679 k€ en 2013) et 2 360 k€ pour les exigences environnementales et réglementaires (3 925 k€ en 2013).
- Dont 841 k€ pour la logistique (72 k€ en 2013).

5 – Les éléments financiers de la concession

Les éléments financiers sont reconstitués au prorata du nombre de clients, du nombre de kWh facturés, par affectation directe à la concession, ou selon une clé de répartition conventionnelle.

Patrimoine : Au 31 décembre 2014, la valeur totale du patrimoine de la concession d'énergie électrique est de 588 948 K€ (valeur brute puisqu'il s'agit du montant investi pour construire un ouvrage).

Recettes : Elles sont de 168 645 K€ en 2014. Elles proviennent :

- De la prestation d'acheminement d'électricité livré aux clients, représentant 137 593 K€ en 2014 (contre 142 602 K€ en 2013). Ces recettes sont fortement impactées par les variations de climat. L'effet de l'aléa climatique est de l'ordre de plus ou moins 15% sur les quantités livrées et de plus ou moins 10% sur les recettes.
- Des prestations liées au raccordement et autres prestations, représentant 7 227 K€ en 2014 (7 468 K€ en 2013).

Charges : elles sont de 153 453 K€ en 2014. Elles sont de deux ordres :

- Charges d'exploitation liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'aux relations avec les clients et les fournisseurs (charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations), et les charges de structure : elles représentent 114 326 K€ en 2014 (115 100 K€ en 2013).

On constate une baisse des charges d'exploitation en 2014.

- Charges calculées comprenant les dotations nettes aux amortissements et à la provision de renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations : elles représentent 34 154 K€ en 2014 (32 124 K€ en 2013).

On constate un résultat net en baisse puisqu'il passe de 12 212 K€ en 2014 contre 15 535 K€ en 2013.

La redevance de concession

La redevance R1 dite « de fonctionnement » a augmenté de 0,7 % : 308 996 € en 2014 contre 306 785 € en 2013.

Elle couvre les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant et notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

6 – Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Les dispositifs d'aide aux clients démunis

	2013	2014
Services « Accompagnement Energie » (nombre sur le périmètre de la concession)		9 648
Participation EDF au FSL en € (Département)	1 345 000	1 355 000
Bénéficiaire du TPN (nombre sur le périmètre de la concession)	44 791	57 294

Le service « Accompagnement Energie » permet d'apporter gratuitement une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Les travaux d'amélioration esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ErDF

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT	2013	2014
En agglomération	99 %	99 %
Hors agglomération		100 %
En zone classée		100 %

6 – Faits marquants 2014 et perspectives 2015

Faits marquants 2014 :

- Rencontre annuelle avec les mairies des Bouches-du-Rhône sur divers thèmes (portail collectivités locales, programme LINKY sur le nouveau compteur communicant...)
- Partenariat avec diverses associations (la Chevêche, ADDAP 13, Marseille Habitat, Ecole de la deuxième chance...) pour améliorer et réaffirmer ses valeurs d'entreprise citoyenne et socialement responsable, et développer l'insertion par l'activité économique et le recours aux structures du secteur adapté et protégé.

Perspectives 2015 :

- Concernant le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, poursuivre en zone urbaine les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies, accroître le potentiel des postes sources.
- Concernant la proximité avec les clients, déployer le compteur communicant LINKY au service des clients, et préparer l'échéance du 31 décembre 2015 relative à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les sites de puissance de plus de 36kVA.